

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 19

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carnet des concours

Pavillon d'architecture pour Habitat et Jardin 1987

Ouverture

Nos confrères se sont plaints, à plusieurs reprises, de la taille et de l'importance des objets qui leur étaient soumis dans le cadre des concours, qui les obligeait à des études longues et onéreuses. Mais voilà que *Habitat et Jardin* lance un concours d'idées de taille plutôt abordable. Et ce concours a la particularité d'être ouvert à tous les architectes SIA installés au 1^{er} janvier 1986 dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Valais, Neuchâtel et Jura. Autre particularité : la remise des projets est fixée au 22 octobre 1986 et l'inscription peut se faire jusqu'au 21 octobre 1986.

Enfin, il n'y a qu'une planche, de format A0 vertical, à rendre.

Il s'agit, dans l'esprit des organisateurs, d'un concours où l'on présente une esquisse rapide, l'inspiration étant plus importante, semble-t-il, que le mode de rendu.

Par le biais de ce concours, les organisateurs d'*Habitat et Jardin* désirent offrir aux architectes SIA la possibilité d'exprimer leur vision de l'architecture et par ce moyen, de promouvoir une architecture de qualité. Le présent concours a pour objet la réalisation d'un pavillon d'architecture qui sera construit dans le cadre de l'exposition *Habitat et Jardin* 1987 (28 février-8 mars 1987). Le pavillon n'accueillera pas de fonctions spécifiques. Il est à traiter comme une « démonstration d'architecture ». Les concurrents ont toute liberté de faire une proposition à cet effet.

L'organisateur met à disposition du lauréat une somme de

Fr. 30 000.— pour le développement des études et la réalisation du pavillon, les matériaux étant fournis gratuitement; la durée du montage ne pourra excéder 6 jours.

Ajoutons qu'une somme de Fr. 12 000.— pour l'attribution de 3 à 4 prix est à disposition du jury présidé par M. Jean-Pierre Umiglia, président d'*Habitat et Jardin*, et composé de MM. J.-B. Ferrari, arch. SIA, J. Richter, arch. SIA, Ch. Schmutz, graphiste ASG, et J.-L. Thibaud, arch. SIA.

Inscriptions: Secrétariat SVIA, avenue Jomini 8, 1004 Lausanne. Nous souhaitons plein succès à ce concours, qui sort de l'ordinaire et mérite d'être très fréquenté.

F. N.

Sistemazione di due comparti, Chiasso — concours d'idées

Ouverture

Ce concours d'idées, organisé par la municipalité de Chiasso, porte sur des propositions pour des équipements d'utilité publique: bâtiments de soins, appartement à caractère social, administration communale, police, autres services publics, espaces communautaires, musée communal de peinture.

Il est ouvert non seulement aux architectes établis au Tessin, mais également à ceux originaires du Tessin et domiciliés en Suisse, inscrits à l'OTIA.

Inscriptions (jusqu'au 29 septembre 1986): Bureau technique communal, Chiasso, moyennant un versement de Fr. 150.— au CCP 69-484-0, commune de Chiasso.

Délai de remise des projets: 26 janvier 1987.

- 14 septembre: Genève — PTT (Transports publics genevois);
- 15 septembre: La Côte (Bière-Apples-Morges / Nyon-Saint-Cergue-Morez / Allaman-Aubonne-Gimel / Automobile Rolle-Gimel);
- 16 septembre: Riviera vaudoise (Groupe MOB-CEV — Chemins de fer de la Riviera);
- 17 septembre: Chablais vaudois et valaisan (Bex-Villars-Bretaye / Aigle-Sépey-Diable-lets / Aigle-Leysin / Aigle-Ollon-Monthey-Champéry);
- 19 septembre: Axe jurassien (Chemins de fer du Jura et des Montagnes neuchâteloises / Régional Val de Travers et Val de Ruz);
- 20 septembre: Nord vaudois — Vallée de Joux (Yverdon-Sainte-Croix / Pont-Brassus-Orbe-Chavornay);
- 21 septembre: Pays de Fribourg (Chemins de fer fribourgeois GFM);
- 24 septembre: Valais central (Martigny-Orsières / Martigny-Châtellard / Sierre-Montana-Crans);
- 25 septembre: Haut-Valais-Loetschberg (Furka-Oberalp / Brigue-Viège-Zermatt / Berne-Loetschberg-Simplon / Lötsch-Loèche-les-Bains).

A cette occasion, les partenaires de ces neuf régions proposent une offre extraordinaire à leurs utilisateurs habituels, lors de leur journée respective: le billet « Journée régionale » comprendra tous les transports du lieu de départ au Comptoir suisse, l'entrée à ce dernier et une consommation dans l'exposition des transports publics. Sur les lignes d'automobiles PTT, le billet simple course sera valable pour le retour. Les prix des billets à partir des diverses régions s'élèveront de 10 à 20 francs: un Genevois, par exemple, paiera 10 francs pour se rendre de son domicile au Comptoir et en revenir, en utilisant le tram ou le bus, le train puis le bus jusqu'à Beaulieu, pour entrer à la foire, y prendre son café au wagon-restaurant de l'exposition des transports publics et enfin rentrer chez lui par les mêmes moyens. Une condition: retirer à l'avance les billets, qui ne sont valables que pour les journées mentionnées ci-dessus.

Pour les autres journées:

- 13 septembre: Transports publics 2000 avec cortège à Lausanne;
- 18 septembre: Chemins de fer vaudois;
- 22 septembre: Compagnies de navigation (Brienzi / Thoune / Neuchâtel / Morat / Bienne / CGN Compagnie de navigation sur le lac Léman);
- 23 septembre: Lausanne et environs;
- 26 septembre: Ailes suisses (Swissair / Crossair / CTA);
- 27 septembre: CFF;
- 28 septembre: Lucerne (Musée suisse des transports).

et pendant toute la foire, les CFF accordent 20% de réduction sur les trajets supérieurs à 47 km. La plupart des gares suisses proposent un billet combiné, comprenant une carte journalière de bus

pour Lausanne et l'entrée au Comptoir.

Signalons enfin que les journées régionales bénéficieront d'une animation par une cinquantaine de fanfares, orchestres, groupes folkloriques et autres attractions toutes placées sous le signe de la bonne humeur.

On se réjouit de voir les transports publics présenter sous une forme aussi sympathique qu'illustrative leur contribution à l'amélioration du bien-être général et on souhaite le plus grand succès à l'exposition *Transports publics 2000* ainsi qu'à l'ensemble du Comptoir suisse 1986.

Transports publics 2000: le plus grand cortège du Comptoir suisse

Samedi 13 septembre 1986

Le cortège inaugural de l'exposition *Transports publics 2000* sera le plus important que le Comptoir ait jamais connu. Par le nombre de participants, il dépassera même celui qui a marqué le passage du canton du Valais comme hôte d'honneur il y a quelques années. En effet, ce sont quelque 2500 personnes qui défilent de la gare CFF à Beaulieu sous l'égide des transports publics et de l'humour. On trouvera en page B 73 de notre numéro du 28 août le détail du trajet suivi.

Escaliers normalisés sur mesure

L'escalier mobile Felma peut être exécuté en une ou plusieurs parties, suivant la place disponible dans les combles. Dans les endroits exigus, on choisira un système d'escalier en trois parties ou escamotable en accordéon. Il existe également un modèle spécial qui donne accès à une toiture plate, c'est-à-dire sans combles utilisables.



Feldmann and Co SA, constructions en bois, 3250 Lyss.

Bibliographie

Pour une nouvelle architecture — espace, temps, volumes, dynamique

par Daniel Grataloup

Sous ce titre galvaudé, le pape de l'architecture autoportante présente ses recherches, basées sur l'organisation spatiale des volumes habitables exprimés en fonction du programme naturel, des gestes et des circulations. Nous rendrons compte de cet ouvrage, réalisé par Anthony Krafft, et préfacé par Marc Gaillard, aux Editions de la Bibliothèque des Arts, Paris-Lausanne, aussitôt que nous l'aurons reçu.

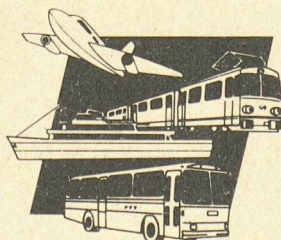
Expositions

COMPTOIR SUISSE

67^e Foire nationale

Lausanne
Palais de Beaulieu
13-28 septembre 1986

TRANSPORTS PUBLICS 2000



Transports publics 2000: rabais extraordinaires pour les journées régionales

On sait que le Comptoir suisse de cette année est placé sous le signe des transports publics et de l'es-

sort qu'ils planifient pour aborder le prochain millénaire. Ouverte en fanfare(s) par l'extraordinaire cortège du samedi 13 septembre, l'exposition *Transports publics 2000* connaîtra tout au long du Comptoir une série ininterrompue de journées régionales:

Actualité

Genève: la structure urbaine est-elle adaptée au réseau des trams?

On peut s'interroger sur les innombrables absurdités de l'existence, on peut se livrer à nombre de comparaisons bizarres, mais on peut aussi s'adonner au jeu consistant à proposer des solutions hors de toute logique et de tout bon sens.

Le recours à une lapalissade n'est pas indispensable dans l'exemple que je propose ici à titre de jeu. Si je reçois comme cadeau un beau costume de la taille 42 alors que je porte du 36, je ne songerais pas à engraisser pour porter avec chic ce costume. Je le ferais bien sûr rétrécir pour concilier le « contenu » et le « contenant ».

Pourquoi je cite cet exemple stupide? C'est pour annoncer que M. de La Palice a fait son apparition chez nous et qu'il est l'hôte d'honneur des «tépégistes»¹ responsables de l'amélioration des transports publics, à qui je suggère quelques leçons de logique élémentaire.

Comme tant d'autres, notre cité subit depuis fort longtemps les *diktats* des docteurs en circulation de tout genre, dont les méthodes sont fondées sur la théorie expéditive du «Y a qu'à»². Trop de voitures en ville et des embouteillages partout? «Y a qu'à» supprimer les trottoirs! Ce n'est pas une blague: vous n'avez qu'à regarder autour de vous pour le constater.

La réaction des gens, prenant la défense des piétons par un changement de cap radical (toujours les «jusqu'au-boutistes»!)? «Y a qu'à» créer des rues piétonnes! On est pour, on est contre, on fait recours, on lance des référendums — la roue tourne. Exemple: les Rues-Basses.

Les transports publics sont insuffisants? «Y a qu'à» réintroduire les trams, naguère bannis! Ah, quelle bêtise de les avoir supprimés... Là où les rails subsistent,

c'est-à-dire sur la ligne 12, «Y a qu'à» mettre en service des «super-trams»; la solution est simple (voire simpliste), on verra bien.

Chose dite, chose faite! A grand renfort de publicité, presse, radio, débats sur les crédits, que les politiciens acceptent avec satisfaction, les écolos sont contents, les contestataires déboussolés. «Y a qu'à» ayant réussi, tout le monde est content.

Mais alors le costume de la taille 42 pour l'homme portant du 36? Remplacez costume par tramway, et la devinette devient claire, on parle du fameux nouveau tram de 42 mètres. Qu'en est-il de l'homme portant du 36? Le tissu urbain correspond à une logique qui repose elle aussi sur la mesure et les données morphologiques, sur les strates laissées par les constructions successives, ce legs de l'Histoire.

Prenons l'exemple du rond-point de Rive: premier jalon de la ville du XIX^e siècle, c'est un site historique, et il doit être classé comme tel. Il figure notamment dans les ouvrages de théorie urbaine et présente des caractéristiques propres, uniques: il a notamment la taille 36. De nouveau, «y a qu'à» le faire carré. Ce n'est pas une blague, la presse l'a mentionné noir sur blanc. Le tram de 42 mètres est trop long, il barre le rond-point et bloque le tourniquet. «Y a qu'à» supprimer ce dernier. Les projets sont en cours d'élaboration.

D'autres sites historiques n'ont pas la taille 42: à la Corraterie, on refait pour la troisième fois la clothoïde de raccordement aux Rues-Basses; les trams ne se croisent pas, ils se frôlent.

Il en va de même à Carouge: le dessin illustre sans exagération le nouveau tracé des rails. Les ennuis s'accumulent, tels le bruit, les vibrations, le poids. Le tram est trop long et trop lourd pour la cité historique qui célèbre actuellement son bicentenaire: une ville classée vibre, tremble, ses habitants s'affolent, les politiciens s'inquiètent et posent des questions pertinentes, rien n'y fait. «Y a qu'à» tout renforcer, poser des joints et des coussins antibruit. Et qui paiera les frais supplémentaires?

L'argument des planificateurs en circulation est d'une logique dont on ne sait s'il faut en rire ou en pleurer: les transports publics sont en permanence déficitaires, le personnel coûtant cher, il n'est

pas possible d'augmenter le nombre des trams pour en augmenter la cadence.

Qu'en est-il des dépenses nécessaires à modeler la structure de la ville, voire à la défigurer en certains lieux? Rien à faire, le «pouvoir» a passé une commande ferme, les trams arrivent — dont acte.

Parlons un peu des effets secondaires. Dans nombre de villes en Suisse et à l'étranger, on continue de se préoccuper de l'esthétique du sol. Le «vide» a aussi son importance dans l'image de la ville.

Je me rappelle que lorsque je faisais mes premiers pas dans l'apprentissage du métier, il y a bien longtemps, Gordon Cullen nous donnait des leçons sur la texture du sol — entre autres «petites» observations — dans la revue anglaise *AR*. Les Italiens publient depuis plusieurs années une revue traitant exclusivement du problème «dello Aredo Urbano» *AU*. Pour certains, il s'agit d'une question de culture — plutôt d'«archi-culture».

Je ne pense pas qu'on trouve beaucoup de villes où les voies des trams se situent tantôt sur la gauche, tantôt au milieu de la rue, s'écartant l'une de l'autre, se rapprochant à nouveau, comme des trams fantômes.

Bonjour tristesse!

Nadobol's

Le Conseil paritaire des bureaux d'ingénieurs et d'architectes vaudois

Le Conseil paritaire des bureaux d'architectes et d'ingénieurs vaudois a été constitué par les associations contractantes de la convention de travail vaudoise, à savoir, pour l'association patronale, l'Union patronale des ingénieurs et des architectes vaudois (UPIAV), pour la partie «employés», l'Union des employés techniques (FIPS), l'Union vaudoise des ingénieurs et des architectes diplômés employés (UVADE), les Employés des groupements professionnels d'architectes et d'ingénieurs (EGPAI), le Syndicat des travailleurs techniques (FOBB).

Celles-ci ont convenu de mettre sur pied un organisme administrativement et financièrement autonome par rapport aux associations dont il émane.

Ce conseil paritaire traite de l'ensemble des problèmes qui relèvent de la formation et de l'information d'une part, et des rapports sociaux entre employeurs et employés d'autre part. L'organisation en est fixée par un règlement du 5 septembre 1973 instituant, en particulier, deux commissions, soit:

- la Commission de formation et d'information professionnelles (CFIP);
- la Commission des affaires sociales (CAS).

La première organise régulièrement depuis plus de dix ans des cours de formation continue qui font l'objet d'une annonce dans la présente parution; la seconde est essentiellement le lieu des né-

gociations relatives à la convention collective de travail.

Depuis qu'il est constitué, le Conseil paritaire a œuvré dans le but de permettre aux associations qui le composent, et pour leurs membres, de fixer des règles communes concernant la défense de leurs intérêts réciproques, en collaboration et dans un esprit paritaire.

Conseil paritaire
des bureaux d'ingénieurs
et d'architectes vaudois

Lettre ouverte

Hans Brechbühler, docteur honoris causa EPFZ

Ingénieurs et architectes n° 17
du 14 août 1986

Cher confrère, En tant qu'élève de Hans Brechbühler de la première heure, je vous remercie vivement de l'article que vous lui avez consacré et du choix de l'œuvre pour l'illustrer.

Pardonnez-moi cependant de vous signaler quelques inexactitudes: Hans Brechbühler a commencé à enseigner à l'EPUL en 1956 (et non en 1964), son influence directe s'est donc étendue sur près de quinze ans; lors de son arrivée à Lausanne, l'école ne comportait que le professeur Jean Tschumi, ils n'étaient donc que deux «lui compris», le professeur Pierre Foretay nommé à la même époque n'enseignait alors que la construction. Je regrette par ailleurs que vous n'ayez pas aussi cité ce dernier. Avec mes remerciements renouvelés, recevez, cher confrère, mes plus cordiales salutations.

Mario Bevilacqua,
architecte, Lausanne

Nous remercions Mario Bevilacqua de ses précisions; nos renseignements provenaient pourtant d'anciens élèves que nous avons rencontrés et que nous avons interrogés; la mémoire humaine est parfois courte, mais nous sommes ravis de constater que la personnalité de Hans Brechbühler a laissé des traces profondes chez beaucoup.

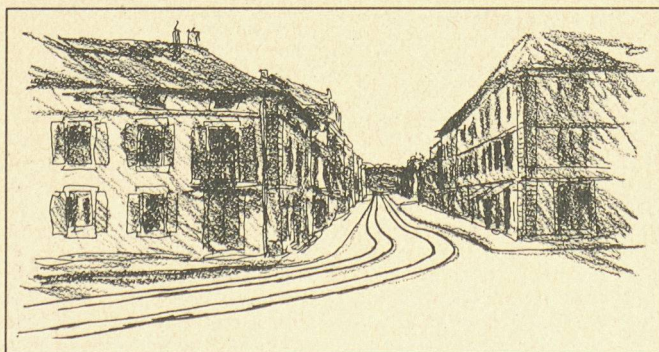
F. N.

Servons-nous du mot juste

Ingénieurs et architectes suisses
n° 15-16/86 du 24 juillet 1986.

Avec intérêt je lis régulièrement dans la revue susdite les remarques de M. C. Grosurin sous le titre «Servons-nous du mot juste». Ce glossaire de mots-pièges m'apprend ou me rappelle des choses fort utiles, et je connais plusieurs Romands, établis comme moi en Suisse alémanique depuis plusieurs décennies, qui en tirent grand profit. C'est donc sans pédanterie que je me permets d'apporter un complément à ce qui est dit au sujet du terme «contrefaçon» dans le numéro 15-16/86.

Lorsqu'il s'agit de protection de la propriété industrielle, notam-



Les ricochets dessinés par le tram, lorsqu'il emprunte la rue principale de Carouge.

ment en matière de brevets d'invention, on entend par « contrefaçon » tout produit ou procédé présentant les mêmes caractéristiques — constructives et fonctionnelles — que celles qui sont propres à l'objet protégé; en allemand, cela se dit « Nachmachung ». A la limite, lorsque les deux objets — protégé et contrefait — sont identiques, on parle aussi de « copie servile » (« sklavische Nachahmung »). Si la contrefaçon n'est que partielle, c'est-à-dire si certaines caractéristiques protégées mais tenues pour secondaires sont remplacées dans la contrefaçon par des équivalents fonctionnels, on est en présence d'une « imitation », en allemand d'une « Nachahmung ». En jurisprudence suisse, contrefaçon et imitation constituent toutes deux des violations du brevet, et leurs auteurs sont passibles de poursuites civiles ou pénales. *Mutatis mutandis*, ces deux vocables s'emploient pour désigner des violations analogues d'autres titres de protection, tels que ceux délivrés pour les dessins et modèles industriels ou les marques.

Ainsi donc, dire que « contrefaçon » signifie « imitation frauduleuse » (« betrüglische Nachahmung »), et rien d'autre, comme cela est écrit dans la revue précitée, me paraît être quelque peu abrupt. E. Caussignac, Berne

Congrès

Journées d'information CAO architecture et bâtiment

Genève,
du 23 au 25 septembre 1986

Ces journées, organisées par Sagema et DEC permettront de faire le point sur les techniques actuelles et l'introduction de nouveautés, dont certaines seront présentées.

23 septembre: réunion du club des utilisateurs KEOPS. Thèmes: création d'une bourse d'échanges et nouveaux développements du logiciel; confrontation d'expériences.

24 et 25 septembre: présentation des matériels DEC ainsi que de logiciels et des services de Sagema, aides à la conception en architecture et en ingénierie. Ateliers et démonstrations. Ces journées auront lieu au DEC Business Center, rue de Lausanne 45-47, à Genève.

Inscriptions et information: Sagema Informatique SA, avenue d'Aire 40, 1203 Genève; tél. 022/45 05 50.

Congrès de chronométrie

La Chaux-de-Fonds,
3 et 4 octobre 1986

C'est la première fois que la Société suisse de chronométrie organise son congrès annuel en commun avec la Société belge de chronométrie, la Deutsche Gesellschaft für Chronometrie et la Société française des microtechniques et de chronométrie. Cette manifestation, préparée dans un

cadre élargi, a permis de mettre sur pied un programme scientifique de haut niveau qui aborde tous les thèmes actuels du domaine de la mesure du temps. Ils sont traités par des spécialistes provenant de nombreux pays parmi les plus importants de l'industrie horlogère mondiale.

Renseignements et inscriptions: Congrès de chronométrie 86, case postale 733, 2301 La Chaux-de-Fonds, téléphone 039/23 80 78.

Ergodesign 86

Montreux, 21-24 octobre 1986

Le symposium international *Ergodesign 86* réunira pour sa seconde édition plus de 500 ergonomistes, designers, fabricants et utilisateurs venus du monde entier au Centre de congrès et d'expositions de Montreux pour étudier les différents aspects de la création d'un environnement bureautique adapté à l'homme, c'est-à-dire un espace de travail sain, confortable et attrayant. Il comprendra 11 conférences et 2 tables rondes (avec interprétation simultanée en 5 langues), 42 études de cas, 2 secteurs d'exposition répartis sur 3000 m², la participation d'une centaine de sociétés, instituts de recherche et de création, ainsi que la présence attendue d'environ 400 congressistes provenant d'une trentaine de pays.

Renseignements: Secrétariat Ergodesign 86, case postale 122, 1820 Montreux, téléphone 021/63 04 40.

Direction de projet

Genève, du 5 au 7 novembre 1986

Organisé par l'IOI¹, ce séminaire se tiendra à l'Hôtel du Rhône. La notion de « projet » implique nécessairement un ensemble important et unique d'extrême complexité. C'est pour cette raison que l'intervention d'une « direction de projet » s'impose. Le « directeur de projet » devra donc disposer d'une très grande gamme de connaissances et expériences professionnelles à laquelle s'ajoutera un sens de la rentabilité très prononcé. De plus, le directeur en question saura guider et motiver et, s'il y a lieu, surmonter les conflits.

Les participants apprendront à évaluer la nécessité de la mise en marche d'un projet et à définir le genre d'organisation et les qualités de « directeur de projet ».

Ce directeur devra avant tout déterminer les « objectifs » du projet. Il s'appliquera à planifier, organiser et contrôler le déroulement des opérations, principalement à maîtriser la question des coûts et délais. Le participant fera la connaissance de méthodes lui permettant d'identifier, évaluer et choisir les meilleures solutions. Confronté à la notion très décisive de « rentabilité », il sera à même de juger le projet dans son ensemble.

¹Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Zürichbergstrasse 18, 8028 Zurich.

Exposés et exercices pratiques lui apprendront à éviter ou évincer tous conflits. Toutefois, la « méthode de direction de projet » restera toujours le thème central du séminaire.

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 6 octobre 1986): IOI, Zürichbergstrasse 18, case postale, 8028 Zurich, tél. 01/47 08 00, interne 34.

Elimination des déchets

Berne, 24 octobre 1986

C'est sur ce thème que la Société suisse de mécanique des sols et des roches (SSMSR) et le Groupement suisse de géologie organisent en commun leur session d'automne à l'Aula de l'Université de Berne.

Les chantiers de décharge étant d'un grand intérêt pour les géotechniciens et les géologues, une excursion est organisée le samedi au laboratoire des roches de la CEDRA, au Grimsel, ainsi qu'aux décharges d'Uttingen et de Teufstal/AG.

Renseignements: Secrétariat de la SSMSR, EPFZ-Hönggerberg, 8039 Zurich, téléphone 01/57 66 56.

EPFL

Nouveau professeur de technique d'assemblage

Le Conseil fédéral a nommé, avec effet au 1^{er} novembre 1986, M. Jean Figour, né en 1929, d'origine française, en qualité de professeur ordinaire de technique d'assemblage (fabrication) au Département de mécanique de l'EPFL.

Ingénieur diplômé de l'Ecole des arts et métiers et de l'Ecole d'électricité de Paris, M. Jean Figour a été directeur technique à la Régie nationale des usines Renault pendant de nombreuses années. Actuellement, il est directeur-adjoint chez Tornos-Bechler à Moutier.

Sa grande expérience professionnelle permettra à M. Figour de faire le pont entre les différentes disciplines qui constituent l'ensemble des techniques de fabrication et à mettre en œuvre une activité de recherche inspirée des besoins de l'industrie et en collaboration avec celle-ci.

Mise en œuvre des ressources agricoles et industrielles des pays en développement

Cours postgrade, Tunis,
2 février-23 avril 1987

L'EPFL et l'Institut technologique d'art, d'architecture et d'urbanisme de Tunis (ITAAUT) organisent un cours postgrade sur les principaux problèmes affrontés par les pays en développement dans la mise en œuvre de leurs ressources agricoles et industrielles. Il s'agit de la 6^e édition de ce cours, qui a connu un vif succès jusqu'ici.

Il s'adresse en priorité aux ingénieurs, aux architectes et aux scientifiques se destinant à exer-

cer leur profession dans un pays en développement ou déployant des activités liées aux échanges avec le Tiers-Monde. Le nombre des participants est limité à 25; des candidats issus des sciences sociales ne pourront être acceptés qu'en seconde priorité. Le cours est divisé en trois parties:

- trois semaines seront consacrées à l'histoire économique et politique du développement;
- sept semaines seront vouées à l'étude de la région de Tés-tour, en Tunisie, en tant qu'étude de cas de développement des domaines ruraux, urbains et industriels;
- deux semaines permettront aux participants de rédiger et de défendre leurs mémoires sur l'étude de cas.

L'Institut d'étude du développement, le Centre des Nations-Unies pour les établissements humains ainsi que les bureaux d'études et des entreprises privées apportent leur concours au déroulement de ce cours.

Renseignements: Institut de génie rural de l'EPFL, 1015 Lausanne, téléphone 021/47 37 25 ou 35.

Bibliographie

Programmation concurrente

par André Schiper. — Un volume 16 × 24 cm, 300 pages, 9 illustrations de Pécul. Editions Presses polytechniques romandes, 1015 Lausanne, 1986. Prix broché: Fr. 42.—.

La programmation concurrente intervient dans l'écriture des systèmes d'exploitation, dans le contrôle de processus industriels, et plus généralement dans tout programme devant gérer plusieurs périphériques (terminal, imprimante, disque, etc.). Les problèmes particuliers de la programmation concurrente sont présentés dans cet ouvrage de manière claire et progressive. La solution à ces problèmes passe par l'introduction de la notion de processus, ainsi que par l'utilisation d'outils appelés sémaphore, moniteur, rendez-vous, etc. Outre les principes généraux de la programmation concurrente, l'ouvrage présente les aspects concurrents des langages Portal, Modula-2 et Ada; les moniteurs interviennent dans Portal, les rendez-vous dans Ada. Quant à Modula-2, il présente la particularité de permettre la « programmation » de l'outil de synchronisation souhaité (sémaphore, moniteur, etc.); celui-ci ne fait donc pas partie intégrante du langage. L'ouvrage se termine par un exemple complet traité successivement en Portal, en Modula-2 et en Ada.

Cet ouvrage a sa place dans le cadre d'un enseignement des systèmes d'exploitation du niveau du deuxième cycle, mais s'adresse aussi à tous les professionnels de l'informatique concernés par la programmation en temps réel et désirant mettre leurs connaissances à jour.